

Projet de déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne

Mémoire présenté au Conseil du patrimoine culturel du Québec



Consultation publique du 10 septembre 2025

**Claude Martel, géographe-historien
Membre du Conseil local du patrimoine**

Contexte

C'est avec enthousiasme que, le 7 juillet dernier j'assistais à l'annonce du ministre Mathieu Lacombe recommandant de faire du Vieux-Terrebonne le 14^e site patrimonial déclaré en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*.

Dans le cadre de la réunion du Conseil local du patrimoine, tenue le 14 août dernier, les membres du conseil ont pris connaissance du document produit par le ministère de la Culture et des Communications du Québec sur la proposition de site patrimonial du Vieux-Terrebonne. Sans surprise, les membres du Conseil se sont montrés très favorables au projet de site du patrimoine. Le seul élément qui a vraiment suscité des discussions, c'est le périmètre « plutôt restreint » choisi par le MCCQ pour délimiter le Vieux-Terrebonne. Mes commentaires vont donc porter essentiellement sur cet aspect.

Étant membre du Conseil du local du patrimoine de Terrebonne depuis sa fondation en 2021, il m'apparaît important de mentionner que ce projet arrive à point! En effet, malgré la réglementation existante, le Conseil s'est senti par moment quelque peu démuné en matière réglementaire, réalisant du coup qu'il nous manquait une vision globale et un outil législatif qui permettrait de mieux encadrer les actions et les mécanismes de protection du patrimoine dans le quartier.

Mon rôle comme acteur socioéconomique du Vieux-Terrebonne

Il m'apparaît important de faire un petit retour dans le passé récent afin de mettre en contexte votre projet. Au début des années 2010, les acteurs socioéconomiques du Vieux-Terrebonne cherchaient des moyens d'améliorer la dynamique du quartier et un comité de travail fut créé; le Comité promoteur du Vieux-Terrebonne. Lors d'une rencontre de travail, le 22 mars 2011, je proposais un plan de mise en valeur du quartier dans lequel était mentionnée la nécessité de doter le quartier d'un statut d'arrondissement historique, terme autrefois désigné pour représenter un site patrimonial. Pour l'occasion, j'avais produit une carte désignant le périmètre du Vieux-Terrebonne, car, pour certains acteurs contemporains, cela demeurait encore un peu nébuleux!

Dans cette foulée, le 5 décembre 2012, je présentais au nom de la Société d'histoire un « Plan stratégique de mise en valeur du Vieux-Terrebonne » afin d'en faire un quartier culturel. Ce plan était présenté à la Commission de la culture et du patrimoine de la Ville de Terrebonne et l'une des recommandations était de constituer le quartier en un site patrimonial. Donc, comme vous le constatez, ce n'est pas d'hier que cette idée germe sur le territoire, mais il aura fallu attendre 13 ans, avant qu'elle se concrétise!

Ainsi, vous comprenez davantage mon appui indéfectible au projet.

Le périmètre du Vieux-Terrebonne

Comme le mentionne votre document, « le Vieux-Terrebonne correspond au noyau historique de l'actuelle ville de Terrebonne ». Or, la zone proposée par le MCCQ correspond à l'aire villageoise le plus densément peuplée en 1870, soit entre les rues Saint-Paul (non inclus) et la rue Saint-Joseph (incluse). Toutefois, le plan ci-joint (annexe 1) présentant le réseau routier de la ville en 1877 démontre que l'emprise villageoise était déjà bien plus grande. Il est vrai qu'en 1877, la trame est moins dense à l'ouest du ruisseau Viger (à l'est du boul. Moody), mais la rue Saint-Paul était déjà habitée. À l'est les rues Laurier (du Collège) et Chapleau (Saint-Norbert) existaient déjà, bien que l'urbanisation de ces deux rues s'effectue principalement dans les deux premières décennies du XXe siècle, comme en fait foi la photo aérienne de 1931 (annexe 2).

On s'explique mal l'exclusion des deux maisons d'intérêts au sud-ouest de la rue Saint-Joseph (coin du Pont), la maison du batelier Hilarion Roy est pourtant d'un grand intérêt patrimonial.

Ainsi, tenant pour acquis que le quartier historique du Vieux-Terrebonne a subi une profonde modification de son paysage bâti après l'incendie de 1922, il est convenu que les édifices qui ont rapidement été construits dans les années 1920 font également partie de la trame urbaine étant reconnue comme une composante du Vieux-Terrebonne.

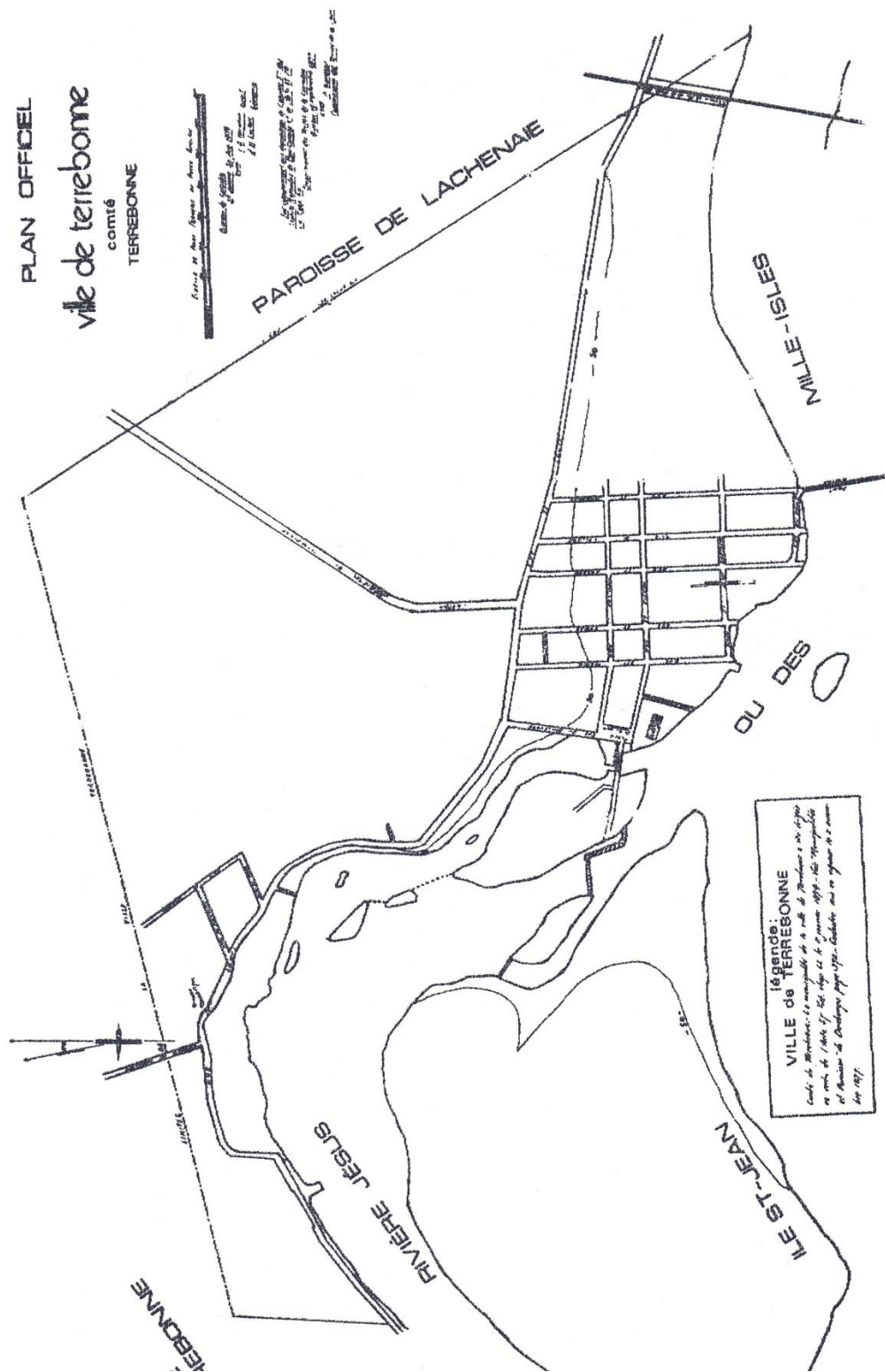
Concrètement, il est généralement admis de tous les citoyens qui ont vécu dans le secteur avant que l'on ne le désigne sous le nom du Vieux-Terrebonne, que ce quartier historique comprend le périmètre suivant, à savoir, à l'est, la rue Chapleau, au nord, la rue Saint-Louis. La limite ouest est moins évidente, la trame historique l'amène jusqu'aux résidences Moody de la rue Després; pour certains, la vieille école protestante formait la transition entre le village et la campagne. Bref, chose certaine, la photo aérienne de 1931 témoigne que la trame urbaine s'étend densément jusqu'à la rue Saint-Antoine. Par conséquent, il me semble plus approprié d'étendre la limite ouest jusqu'au boulevard Moody, en incluant l'ancienne école protestante, car cinq édifices patrimoniaux se trouvent entre les deux rues. Bien entendu, l'île des Moulins doit figurer dans le périmètre.

Enfin, vous trouverez à l'annexe 3 du présent mémoire, une proposition qui définit les limites du périmètre étant reconnu comme le Vieux-Terrebonne. Je vous propose donc d'adopter ce dernier dans le futur décret officialisant le site patrimonial du Vieux-Terrebonne.

Merci de votre attention,

Claude Martel, géographe-historien
Membre du Conseil local du patrimoine

Annexe 1 : Carte modifiée présentant le réseau routier de la ville de Terrebonne en 1877



Annexe 2 : Photo aérienne du « village » de Terrebonne en 1931



Annexe 3 : Carte présentant le périmètre proposé du Vieux-Terrebonne

